n° 114 août 2012

SNUipp isère

echos des cours

SNUipp-FSU 38
Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
e-mail : snu38@snuipp.fr
site : http://38.snuipp.fr

SNUipp - FSU

Notre métier ?

le désir de tous,

MAINTENANT, IL FAUT VRAIMENT QUE ÇA CHANGE !

Malgré la défaite de la droite, l'année scolaire s'est terminée avec beaucoup de colère chez les enseignants de l'Isère. Après la période du mouvement nous avons dû nous résigner à ce constat atterrant : seulement 33 % des participants ont pu obtenir un poste à l'issue de la première phase. Et encore, combien sur des vœux de zone contraints ? Le constat est affligeant. Et, avec cette **immobilité imposée**, le refus de nombreux temps partiels par la Directrice académique a contribué un peu plus à ce **sentiment de mépris et d'abandon** que ressentent de nombreux collègues.

À quoi servent ces discours sur la mobilité, les entretiens à 2 et 20 ans pour faire le point sur nos perspectives, si déjà nous n'avons plus la possibilité d'espérer un nouveau poste ou un aménagement de notre temps de travail ?

Effectivement, dans les bureaux de la Direction académique, on s'inquiète. Il n'y a plus assez d'enseignants. Après avoir détruit les postes de RASED, puis des remplaçants, dans le département de France où le taux d'enseignants par élèves (P/E) est l'un des plus faibles, il ne pouvait en être autrement. Et, de fait, les enseignants paient encore le prix fort.

Que dire également de la gestion de certaines situations familiales ou médicales ? Les collègues doivent multiplier les démarches et les demandes pour espérer un examen attentif de leur cas. L'absence de réponse ou des réponses confuses, des entretiens parfois déstabilisants conduisent de plus en plus de collègues à procéder à des recours. Il est grand temps qu'un vrai dialogue soit renoué avec notre hiérarchie. Nous, délégués du personnel, avons aussi l'espoir de pouvoir exercer nos fonctions dans de bonnes conditions. Pour intervenir dans les échanges avec une connaissance approfondie des dossiers, il nous faut des documents clairs et complets et un temps de préparation suffisant. Cela a été loin d'être le cas pour toutes les commissions auxquelles nous avons participé l'année dernière.

Malgré toutes ces années d'attaques contre les services publics et contre l'école et ses enseignants en particulier, après avoir subi un plan social sans précédent, **nous sommes toujours combatifs.**

Quelques signes encourageants : la non remontée au niveau national des évaluations CE1 et CM2 ; l'annulation, le 5 juin, par le Conseil d'État du décret de la réforme dite de masterisation des enseignants, qui avait supprimé la formation initiale et les IUFM. Et oui, trop pressé d'en finir avec nous, le gouvernement précédent avait bâclé son travail. Cet amateurisme n'avait d'égal que leur volonté de nous faire disparaître au plus vite. Mais il semblerait que l'État de droit soit de retour. Exit donc ces réformes !

C'est pour cela qu'il faut redresser la tête. Nous ne sommes pas naïfs. Les premiers discours de Vincent Peillon sur la réforme des rythmes scolaires ont montré que la tendance à se passer de concertation n'est pas l'exclusivité de certains.

Nous devons dès maintenant nous organiser, nous réorganiser pour que nous soyons moteurs dans les changements à venir : un retour à une véritable formation initiale (et continue !) des enseignants et une entrée progressive dans le métier, une mobilité qui permette au plus grand nombre de voir leurs vœux satisfaits dans un cadre collectif, la possibilité que nos souhaits de formation soient pris en compte sur notre temps de travail, l'exigence que notre administration fasse confiance à notre expertise dans l'évaluation de nos élèves.

Oui, beaucoup a été détruit ces dernières années, nous avons donc beaucoup à reconstruire. **Le SNUipp et la FSU portent toujours haut l'idée d'un syndicalisme de transformation sociale.** C'est parce que nous souhaitons une société plus juste, plus égalitaire, plus fraternelle que nous voulons une école dans laquelle nous pourrons inscrire ces valeurs.

Nous sommes porteurs de propositions ambitieuses pour l'école publique et ses personnels. Pour les faire vivre, nous devons être très nombreux. Aussi, nous vous appelons toutes et tous à recréer les liens entre vous. Reprenons le chemin de la discussion, du collectif. **Réorganisons-nous dans nos secteurs, reparlons de notre vision de l'école et de la société.**

Dès cette rentrée, nous devons être offensifs et organisés

Adhérez dès réception de ce bulletin au SNUipp-FSU Isère.

Pour agir avec le SNUipp-FSU, pour reconquérir nos droits et recevoir personnellement toutes nos publications.

Bonne rentrée à toutes et à tous ! Restons mobilisés !

Sommaire

Réunions de secteurs, Conseil syndical, action sociale 2
Équipe départementale 3
Liste des IEN 4
CR CTSD et déclaration liminaire ..5
CR GT du 21 juin et vacances de la Toussaint 6
Lettre au Ministre 7-8
Bilan social 9-10
Dossier RESF 11-15
Palestine 16-18
ATD quart monde 19-22
Se syndiquer et où va l'argent 23
Bulletin d'adhésion 24

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

RÉUNIONS DE SECTEURS DU SNUIPP-FSU ET SECTEURS SYNDICAUX

Voici le calendrier des différentes rencontres pour s'informer, échanger, débattre et agir ensemble, ainsi que le nom des responsables de chaque secteur. **Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous, syndiqués et non syndiqués.**
Il manque encore des lieux et dates à l'heure où nous bouclons ce journal ; lisez les lettres électroniques qui parviennent dans vos écoles ou chez vous et consultez régulièrement notre site http://38.snuipp.fr/ pour plus d'informations.

Secteurs	Date	Heure	Lieu
Beaurepaire	mardi 11 septembre	17h30	Salle du Rocher (face au Cinéma) - Beaurepaire
Grenoble	mardi 11 septembre	18h00	Bourse du Travail - Grenoble
Meylan	mardi 11 septembre	17h00	Ecole maternelle Grand Pré Meylan
Pont-de-Chéruy	lundi 10 septembre	17h30	École élémentaire Matisse Tignieu Jameyzieu
Roussillon	mardi 11 septembre	17h30	Foyer municipal H.Barbusse Roussillon
Vienne	mardi 11 septembre	18h00	Ecole P. et M. Curie - Vienne
Villefontaine	mardi 11 septembre	17h30	Maison de quartier Servenoble Villefontaine
Voiron, Rives	mardi 4 septembre	17h30	Ecole maternelle F. Dolto - Renage

Secteur	Contacts
Beaurepaire	Pascal ANDRE : TRS Bièvre-Valloire beaurepaire@snuipp-isere.fr
Fontaine	François JUBAULT : école élé Langevin Fontaine
Grenoble	Anne-Marie ROBO : école Millet ; Valérie MILLIER : école élé Ampère ; Gabrielle BEYLER : école élé Vallier
Meylan	Anne TUAILLON : école mat Grand Pré, Meylan
La Mure	Nathalie SALESIANI : école de Corps ; David PAIRONE école élé La Festinière, Pierre-Châtel
Pont-de-Chéruy	Catherine BLANC-LANAUTE : école élé Renoir, Tignieu-Jameyzieu
Roussillon	Isabelle ANDRE : école élé Sonnay ; Fabien DREVETTON : école Messidor, St Maurice l'Exil
Saint-Martin-d'Hères	Maryse SCHATTEMANN : école élé J. Mermoz, Poisat ; Nicole PIGNARD-MARTHOD : école élé P. Langevin, SMH
Tullins Saint-Marcellin	Patrice FERROUILLAT : école élémentaire d'Izeron stmarcellin@snuipp-isere.fr
Vienne	Lionel ABRY : école Clonas sur Varèze, Yves THABARET : école P. et M. Curie, Vienne vienne-chasse@snuipp-isere.fr
Villefontaine	Pierre ROMAN : école La Grive, Bourgoin-Jallieu
Voiron - Rives	Philippe BLOT : école mat Dolto, Renage, voiron@snuipp-isere.fr

Conseil syndical du SNUipp-FSU

Vous êtes syndiqué(e)s au SNUipp-FSU, la vie de votre syndicat vous intéresse : vous pouvez participer au Conseil syndical qui se réunit régulièrement. C'est l'instance délibérative qui détermine les axes de la vie de votre section départementale.
Prochaine réunion : mercredi 19 septembre 2012 à 9 h 00 à la Bourse du Travail de Grenoble

L'action sociale à l'Éducation Nationale : en quoi consiste-t-elle ?

L'action sociale, culturelle et de loisirs intervient :

- pour la mise en place d'actions spécifiques (ASIA), par exemple aide au logement des enfants étudiants dans les commissions académiques d'action sociale (CAAS),

- pour les aides financières individualisées et les prêts dans les commissions départementales d'action sociale (CDAS).

Au niveau interministériel, il existe des prestations interministérielles (PIM) : repas, vacances d'enfants, CESU garde d'enfants. Au niveau régional, les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS), où siège et parfois préside la FSU, organisent des actions au bénéfice des personnels : réservation de crèches et de logement, accès à la culture, aide aux vacances, préparation à la retraite etc... L'action sociale est facultative : il faut la demander et elle s'inscrit dans la limite des crédits disponibles. Bien qu'elle prenne souvent en référence le quotient familial, elle peut concerner l'ensemble des collègues qui ne doivent pas hésiter à demander à en bénéficier. La loi prévoit d'associer à son élaboration les personnels que la FSU représente dans toutes les structures. La FSU et le SNUipp-FSU travaillent à y construire une action sociale digne de ce nom et à porter les crédits à 3% de la masse salariale.

Plus d'informations sur :

- http://srias.ile-de-france.gouv.fr/
- http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/Les-guides/Prestations-interministerielles/Prestations-interministerielles-2011

L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE DU SNUIPP

Co-secrétaires départementaux

Isabelle Amodio

Lionel Abry

Pascal André

Catherine Blanc-Lanaute

Secrétaires départementaux adjoints

Anne-Marie Robo

Philippe Blot

Manu Carroz

Pierre Roman

Autres membres du bureau départemental

Blaise Paillard co-secrétaire départemental de la FSU

Valérie MILLIER

Gabrielle Beyler

Anne Tuaillon

Nicole Pignard-Marthod

Nous sommes huit déchargés, présents à la section un ou deux jours par semaine selon les personnes. Le reste du temps, nous sommes dans nos classes !
Il n'y a pas de déchargés à temps plein au SNUipp-FSU 38 ; le contact avec le terrain est primordial pour nous, pour construire des analyses argumentées et porter des préoccupations et des revendications que nous partageons au quotidien.

Des permanences téléphoniques sont assurées à la Bourse du Travail de Grenoble, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14 h 30 à 17 h 00 au 04 76 40 14 07.

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions par courrier à snu38@snuipp.fr
Consultez notre site : http//38.snuipp.fr

■ **Vos *Délégués en Commission administrative paritaire départementale (CAPD) :***
Titulaires : Isabelle Amodio, Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Anne-Marie Robo, Anne Tuaillon
Suppléants : Lionel Abry, Catherine Blanc-Lanaute, David Pairone, Nicole Pignard-Marthod, Sylvie Verri.

■ **Vos délégués en Comité technique spécial départemental (CTSD) : *Les « spécialistes » de la carte scolaire et leurs secteurs :***
Valérie Millier : secteurs Grenoble 1, 2, 3, 4, Voiron 3
Blaise Paillard : secteurs Fontaine Vercors, Grenoble 5, Grenoble Montagne, Saint-Martin-d'Hères, ASH
Pierre Roman : secteurs Bourgoin 1, 2 et 3, La Tour du Pin
Pascal André : secteurs Bièvre Valloire, Saint-Marcellin, Vienne 1 et 2
Catherine Blanc-Lanaute : secteurs Haut Grésivaudan, Pont-de- Chéruy, Voiron 1 et 2

Une page se tourne au SNUipp Isère.

Gabrielle Beyler a choisi de reprendre la classe à plein temps après avoir passé 6 années en responsabilité de notre section syndicale.
Le syndicalisme n'est pas de tout repos loin s'en faut. La période qui vient de s'écouler a été particulièrement difficile : les contre-réformes Sarkozy-Darcos, le dialogue social réduit à sa plus simple expression, la difficile lutte contre base élèves et les sanctions qui frappèrent des collègues de l'Isère, les règles du mouvement laminées... autant de situations que Gabrielle aura prises de plein fouet.
Et maintenant vient le temps de se recentrer sur le métier malgré la suppression de son poste. Encore une de ces fusions d'écoles contre lesquelles nous nous battons mais dont nous sommes malgré tout victimes. Elle restera déléguée du personnel et continuera à répondre présente quand le besoin s'en fera sentir mais l'équipe départementale devra apprendre à faire sans elle.
Gabrielle, bon vent dans une vie quand même plus sereine, même si notre métier n'est pas de tout repos et merci de la part des collègues pour tout ce temps donné à les défendre et à défendre notre service public d'éducation et une certaine idée du syndicalisme.

Anne TUAILLON

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RENTRÉE SCOLAIRE 2012 - 2013

CIRCONSCRIPTIONS	I.E.N.	COORDONNEES
IEN PRÉÉLÉMENTAIRE	LATAPIE Elisabeth	Cité administrative - Rue J. Chanrion - 38000 Grenoble Tél. 04 76 74 79 75
BIÈVRE - VALLOIRE	GLANDU Philippe	4 Place Rose Valland 38590 St Etienne de Saint Geoirs Tél. 04 76 05 02 87 - Fax : 04 76 05 05 25
BOURGOIN JALLIEU 1	BEAUSSIER Eliane	2 passage Saint Michel - CS 54016 38307 Bourgoin-Jallieu cedex Tél. 04 74 93 52 12 - Fax : 04 74 93 53 70
BOURGOIN JALLIEU 2	GRANGE Catherine	2 passage Saint Michel - BP 351 - CS 54016 38308 Bourgoin-Jallieu cedex - Tél. 04 74 93 35 24 - Fax : 04 74 93 53 70
BOURGOIN JALLIEU 3	GRANGE Denis	2 passage Saint Michel - CS 54016 - BP 351 - 38308 Bourgoin-Jallieu cedex - Tél. 04 74 93 98 36 - Fax : 04 74 93 53 70
BOURGOIN ASH-Nord	PONTAL Frédérique	2 passage Saint Michel CS 54016 - 38307 Bourgoin-Jallieu Cedex Tél. : 04 74 28 54 93 - Fax : 04 74 28 49 72
FONTAINE - VERCORS	LANGLAIS Ghislaine	Ecole Berlioz - 5 rue Garcia Lorca - 38100 Grenoble Tél. : 04 38 24 09 35 - Fax : 04 38 24 02 46
GRENOBLE 1	MANIN-MARZO Annick	École Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 Grenoble Tél. 04 38 24 09 38 - Fax : 04 76 24 68 34
GRENOBLE 2	TOGNARELLI Frédérique	École Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 Grenoble Tél. 04 38 37 13 71 - Fax : 04 38 24 02 46
GRENOBLE 3	CHARRIÈRE Nathalie	École Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 Grenoble Tél. 04 76 25 51 76 - Fax : 04 76 24 68 34
GRENOBLE 4	VERNET Fabienne	École Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 Grenoble Tél. 04 38 24 02 47 - Fax : 04 76 24 68 34
GRENOBLE 5	MOLLIER Stéphane	École Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 Grenoble Tél. 04 38 24 09 31 - Fax : 04 38 24 02 46
GRENOBLE Montagne	HEISSAT Dominique	École Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 Grenoble Tél. 04 38 24 09 26 - Fax : 04 38 24 02 46
HAUT GRÉSIVAUDAN	SINDIRIAN Luc	18 place de la mairie - 38921 Crolles Tél. 04 76 72 32 18 - Fax : 04 76 72 97 63
GRENOBLE ASH Sud	SERRE Didier	Cité administrative - Rue J. Chanrion - 38000 Grenoble Tél. : 04 76 74 79 60 - Fax : 04 76 74 78 63
PONT-DE-CHÉRUY	FAURE Philippe	33, rue de la Liberté - BP 64 - 38232 Pont de Chéruy Cedex Tél. : 04.72.02.94.03 - Fax : 04 72 02 96 20
SAINT MARCELLIN	BIENVENU Serge	GS - 6, rue de la Plaine - BP 143 - 38164 St Marcellin Cedex Tél. 04 76 38 20 56 - Fax : 04 76 38 21 95
SAINT MARTIN D'HÈRES	DUCOUSSET Rémi	Cité Administrative 1 rue J. Chanrion - bâtiment 4 38032 grenoble cedex 1- Tél. : 04 76 74 78 18 - Fax : 04 76 74 78 31
LA TOUR DU PIN	CLANCHE Christophe	GS - 3, place A. Thévenon - 38110 La Tour du Pin Tél. 04 74 97 60 28 - Fax : 04 74 97 36 29
VIENNE 1	PAILE Dominique	Espace Saint Germain - Le mirage - BP249 CS6 38217 Vienne Cedex -Tél. : 04 74 53 33 22 - Fax : 04 74 78 05 29
VIENNE 2	LARGE Eric	Espace Saint Germain - Le mirage - BP249 CS6 38217 Vienne Cedex -Tél. : 04 74 53 33 86 - Fax : 04 74 78 05 29
VOIRON 1	GILLES Eric	École J. Ferry - 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 Voiron Tél. 04 76 05 21 25 - Fax : 04 76 05 09 45
VOIRON 2	POURCHET Françoise	École J. Ferry - 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 Voiron Tél. 04 76 05 20 62 - Fax : 04 76 05 10 83
VOIRON 3	ROBICHON Marie-Noëlle	École J. Ferry - 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 Voiron Tél. 04 57 23 50 10 - Fax : 04 76 06 91 27

COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL du 28 juin 2012

Suite à l'annonce du déblocage en urgence de 1000 postes dans le premier degré, l'Académie de Grenoble bénéficie de 65 postes à la rentrée prochaine. Dans notre département, cela se traduit par une dotation positive de 17 postes, qui est loin de combler les 57 emplois supprimés lors du CTSD de février.

Ventilation des 65 postes sur l'Académie

La DASEN (ex IA) a donné les critères de répartition de ces postes :

- 22 postes au titre du poids démographique des départements (distribués principalement à l'Isère et la Haute-Savoie)
- 19 postes pour l'amélioration du taux d'encadrement (avec les deux mêmes départements bénéficiaires)
- 24 postes prenant en compte les difficultés sociales et territoriales (ruralité et saisonniers en Savoie) . Nous avons appris qu'un poste avait été attribué à l'école privée de Châbons en Isère.

Les 17 emplois sont uniquement ciblés pour augmenter le nombre de classes. La DASEN a d'ores et déjà annoncé que la prévision de 64 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine serait dépassée. Elle reconnaît aussi (enfin !) que le nombre moyen d'élèves par classe n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Difficulté scolaire

Les 46 postes supprimés en février dans la rubrique « réponse à la difficulté scolaire » sont confirmés. La FSU ne peut accepter pareille débâcle. La DASEN dit compenser quelques suppressions en RASED ou co-enseignants par l'annulation de quelques fermetures ou fermetures éventuelles.

Remplacement

Les trois postes supprimés en février sont rouverts. Mais les trois postes supprimés l'an dernier n'ont pas été recréés. La DASEN espère pouvoir le faire en septembre, si la situation dans les classes lui laisse un peu de souplesse.

ASH

Concernant les CLIS et les ULIS, la situation est très difficile. Même si 2 CLIS pourraient être ouvertes à la rentrée (implantation non connue à ce jour), l'accueil dans ces structures posera encore de gros problèmes. Les élèves qui n'auraient de place ni en ULIS, ni en SEGPA par défaut, se verraient maintenus en CLIS. Aucune réponse claire ne nous a été donnée concernant l'éventualité d'une augmentation des effectifs de 10 à 11 en ULIS et 12 à 13 en CLIS. Même si la DASEN souligne l'attention constante portée au réseau des CLIS, nous sommes consternés qu'elle puisse penser que plus il y a de structures type CLIS ou ULIS et plus il y a de notifications de la MDA !

Il reste au final une dizaine de postes pour les derniers ajustements en septembre. La DASEN a exprimé sa volonté de ne pas procéder à des fermetures « sèches » à la rentrée. Si vous constatez dans votre école, une augmentation significative du nombre d'élèves, informez-en au plus vite votre IEN et vos représentants du personnel en CTSD (enquête carte scolaire en ligne sur notre site ou à imprimer). **Il peut y avoir encore des ouvertures en septembre, après la rentrée des classes !**

Les délégués au CTSD pour la FSU 38 : Valérie Millier, Catherine Blanc-Lanaute, Pierre Roman, Pascal André et Blaise Paillard

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU CTSD DU 28 JUIN 2012

FSU Isère

Madame la Directrice académique,

La FSU prend acte de la volonté du ministère de sortir de cette spirale infernale du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite, tout en regrettant et condamnant que cela se fasse au détriment d'autres secteurs de la Fonction Publique. La création de 1 000 postes pour la prochaine rentrée scolaire est qualifiée de mesure d'urgence par le gouvernement. Notre département va ainsi bénéficier de 17 postes supplémentaires.

C'est une première mesure qui va dans le bon sens mais qui, au regard des 80 000 postes supprimés en 5 ans, est loin de répondre aux besoins. Les conditions de la prochaine rentrée restent très difficiles. Ces 17 postes ne permettront pas d'améliorer significativement la situation.

Sur les 46 postes supprimés en février dans la rubrique « réponse à la difficulté scolaire », aucune mesure n'est proposée : c'est pourtant une priorité énoncée dans le document préparatoire. Nous nous inquiétons particulièrement de la situation en ULIS et CLIS où des créations s'imposent. Des collègues nous alertent sur une possible augmentation des effectifs dans ces structures.

Encore une fois, à cette rentrée, l'accueil des tout-petits demeurera très marginal, les effectifs dans les classes resteront inacceptables dans bon nombre d'écoles, les PES feront leur entrée dans le métier sans réelle formation professionnelle, le remplacement des collègues absents restera problématique… Les collèges, les lycées professionnels, les lycées d'enseignement généraux sont oubliés par le ministère.

Pour eux c'est le régime sec ! Et pourtant les besoins sont là aussi prégnants.

Ces situations engendrent une souffrance au travail pour les enseignants et sont une des origines de l'échec scolaire trop souvent corrélé à une origine sociale défavorisée. Et pourtant, nous avons tous conscience que le défi que nous avons à relever est la réussite de tous les élèves en leur assurant des savoirs et des savoir faire ambitieux. Si le changement c'est maintenant, nous demandons la mise en place d'un tout autre dialogue social. La transformation du système éducatif ne pourra pas se faire sans les enseignants. Si nous comprenons que toutes les mesures attendues par la profession ne peuvent pas être mises en oeuvre tout de suite, certaines peuvent être prises immédiatement : abandon du LPC, de l'aide personnalisée, des fichiers base élève, du dispositif ECLAIR, de la réforme des lycées… Nous demandons qu'un collectif budgétaire soit voté dès cet été et qu'un plan pluriannuel de recrutements d'enseignants, de personnels administratifs, de travailleurs sociaux et de santé voie le jour, ainsi qu'une médecine du travail digne de ce nom. La santé et les conditions de travail des personnels sont des préoccupations majeures. Nous réitérons notre demande de tenue d'un CHSCT et trouvons inacceptable que son règlement intérieur ne soit pas respecté. La formation initiale et continue, tellement indispensable, doit être restaurée pour qu'aucun enseignant stagiaire ne rentre dans le métier sans formation. Enseigner est un métier qui s'apprend. Le premier Ministre vient d'annoncer le renouvellement de 14 000 Emplois de Vie Scolaire recrutés en Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et chargés des missions d'aide administrative et/ou d'accompagnement des élèves en situation de handicap, dont les contrats arrivaient à leur terme, faute de financement. Nous vous demandons de recruter prioritairement, lors du renouvellement à venir, les personnels EVS déjà en poste dans les écoles. Pour l'avenir, nous souhaitons que s'ouvrent des discussions sur la création de nouveaux métiers nécessaires au fonctionnement de l'école. Nous pensons que l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou l'aide à la direction d'école doivent se traduire par des emplois pérennes et qualifiés. Au-delà des 1000 postes qui constituent un premier message positif, il faudra aller beaucoup plus loin pour redonner à l'école publique les moyens indispensables à sa réussite.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 21 JUIN 2012

L'ordre du jour était le suivant :
- **mouvement (phase d'ajustement),**
- **changement de département (ineat/exeat),**
- **disponibilités.**

Le SNUipp-FSU avait demandé que soit abordée la question des temps partiels afin de pouvoir donner aux collègues des informations claires sur les conditions de leur attribution.
La secrétaire générale a donné les chiffres concernant les temps partiels à la date du 21 juin.
Sur 739 demandes de temps partiel sur autorisation, la DASEN en a refusé 129.
Suite aux premiers entretiens, 36 recours ont été déposés, 21 ont été acceptés.
Attention : si des changements interviennent dans votre situation, des recours sont toujours possibles. Prenez attache avec le médecin de prévention et/ou l'assistante sociale.
Nous avons demandé avec insistance de disposer des critères retenus pour chacune des 739 demandes de temps partiel pour pouvoir assurer aux collègues la transparence des choix de l'Administration.

Sans ces documents, nous ne pouvons pas remplir notre mission de délégués du personnel et assurer les collègues de la transparence des opérations et de l'équité de traitement.
La secrétaire générale nous a opposé une fin de non recevoir.
L'IEN adjoint a redit les critères retenus par l'Administration :
- familles avec enfants de moins de 8 ans,
- familles avec 3 enfants dont deux de moins de 15 ans,
- fin de carrière (plus de 55 ans),
- situation médicale ou sociale.

Ces critères valent aussi pour les mi-temps annualisés.
Lorsqu'un directeur a décidé de renoncer à son poste pour garder un temps partiel, le poste est « déqualifié », c'est-à-dire qu'il devient un poste d'adjoint. La direction est assurée par un membre volontaire de l'équipe. Si tous les collègues sont à temps partiels, c'est un TR ou un collègue d'une école proche qui assurera la direction.
Nous avons souligné le risque de désorganisation des écoles, consécutif à la décision de la DASEN de refuser l'exercice de la direction aux collègues à temps partiel. En aucun cas la responsabilité ne peut être imputée au choix des collègues.

Phase d'ajustement du mouvement

501 collègues ont participé à cette phase, 164 ont obtenu un poste. Il reste donc 337 collègues sans poste qui seront affectés d'office sur les postes restants et sur les postes se libérant durant l'été.
Les nominations vont s'échelonner à partir du 22 juin.

Disponibilités

80 demandes de renouvellement de disponibilités de droit, ainsi que 32 nouvelles demandes, ont été déposées et enregistrées.
Quant aux demandes sur autorisations, seules les 46 demandes de renouvellement ont été accordées.
La DASEN a choisi de refuser 16 des 18 demandes pour convenances personnelles. 2 demandes ont cependant pu aboutir.
N'oubliez pas de motiver vos demandes de disponibilité pour convenance personnelle.

Changement de département phase manuelle (Ineat/Exeat)

Exeat : 40 demandes pour rapprochement de conjoint et 35 pour autres motifs.
Ineat : 30 demandes pour rapprochement, 43 pour d'autres motifs. Aucune décision n'a encore été prise. Elles le seront dans l'été en fonction des besoins.

Vos représentants SNUipp-FSU élus à la CAPD :
Lionel Abry,
Isabelle Amodio,
Gabrielle Beyler, Catherine Blanc-Lanaute,
Philippe Blot,
Nicole Pignard-Marthod,
Anne-Marie Robo,

Allongement des vacances de la Toussaint : c'est officiel !

C'est officiel. Les vacances de la Toussaint compteront 2 semaines pleines dès la rentrée prochaine. Elles débuteront le samedi 27 octobre et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin. Le ministre vient d'annoncer cette modification du calendrier scolaire après le vote largement majoritaire dont le SNUipp-FSU au Conseil supérieur de l'éducation de ce matin.
Les deux jours supplémentaires de vacances (jeudi 8 novembre et vendredi 9 novembre) seront rattrapés :
- L'un, le vendredi 5 juillet, qui clôturera l'année scolaire dans le primaire
- L'autre, au mois d'avril ou au mois de mai (2013) : les élèves auront cours soit le mercredi 3 avril, soit le mercredi 22 mai. Le choix sera arrêté localement par les recteurs et les DASEN. D'ores et déjà, le SNUipp demande que cette question fasse l'objet d'une concertation départementale.

Pour le SNUipp, cette modification va dans le sens d'une meilleure alternance « sept semaines de classe suivies de 2 semaines de congés. » Comme le demandait le SNUipp, les 2 jours de récupération étant renvoyés au 3ème trimestre, cela donnera le temps aux équipes et aux parents de s'organiser.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Représentants du SNUipp-FSU en Isère, nous nous permettons de vous adresser ce courrier au nom des enseignantes et enseignants du premier degré.
Nous souhaitons vous faire part de méthodes de gestion des personnels particulièrement contraignantes dans notre département.
Ce sont les conséquences de cinq années de suppression massive de postes dans l'Éducation nationale, de dégradation des conditions de travail, de destruction systématique des cadres collectifs.
Les conséquences également d'une application zélée et parfois « pilote » des directives de votre prédécesseur par notre DASEN. Chez nous, le dialogue social marche dans un sens. Nous sommes écoutés par notre administration, mais cela ne va guère au-delà. Le mécontentement est de plus en plus fort et touche toutes les catégories de collègues (débutants, confirmés, proches de la retraite, adjoints, enseignants spécialisés, directeurs...)
Nous tenons à vous informer et vous alerter un certain nombre de points.

1 - Remise en cause du droit à temps partiel

■ *Arguant la nécessité de service, la Directrice académique de l'Isère a notifié un refus d'exercice à temps partiel sur autorisation à 129 collègues (sur 872 demandes). Nous comprenons bien qu'il faille un enseignant face à chaque classe à la rentrée 2012. Cependant, nous ne pouvons nous résoudre à accepter la remise en cause brutale d'un choix de vie, qui conditionne bien souvent un exercice serein et de qualité de notre métier. Certaines et certains d'entre nous, pour des raisons personnelles ou parce qu'ils ont choisi de combiner l'enseignement et une autre activité professionnelle ne peuvent pas assumer un plein temps devant une classe. Mais parce que ces personnes n'entrent pas dans les critères définis par Madame la Directrice académique, elles sont écartées d'un dispositif qui ne fait pourtant pas d'elles des privilégiées.* ***Il est inacceptable que ces enseignantes et enseignants payent les conséquences d'une politique désastreuse de rigueur budgétaire qui contraint aujourd'hui notre administration à prendre ces mesures. Il en va de l'intérêt supérieur des élèves et des familles d'avoir face à eux des professionnels bien dans leur métier et dans leur vie privée.***

■ *Par ailleurs, alors que nous espérions que ces coupes claires dans les autorisations de travailler à temps partiel se feraient dans l'équité et la transparence, nous ne sommes pas en mesure d'assurer à nos collègues qu'ils ont été traités équitablement. En effet, la DASEN refuse absolument de nous donner un tableau explicitant à quels critères répondaient les collègues pour qui le temps partiel a été accepté et s'en tient à la simple fourniture de la liste des refus.* ***Il n'est pas acceptable, pour les délégués du personnel que nous sommes, de répondre à nos collègues que, faute de transparence, nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'égalité de traitement de leur situation.***

2 - Décision discriminatoire envers les femmes

Autre mesure prise à la rentrée prochaine et qui nous semble fortement discriminatoire : l'interdiction faite aux enseignants directeurs, et surtout directrices, d'exercer leur fonction à temps partiel. Nous avons pris connaissance du bilan social 2011 au niveau national, et avons été particulièrement frappés de la persistance, voire de la dégradation, des inégalités hommes/femmes dans notre profession. Inégalités dans le traitement, l'avancement et la progression de carrière. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à exercer la fonction de directeur d'école : 18,4% des hommes contre 11,9% des femmes et la situation ne s'améliore pas au fil du temps. En déclarant incompatible la fonction de directeur et l'exercice à temps partiel (de droit ou sur autorisation), la Directrice académique de l'Isère participe, même si elle s'en défend, d'un renforcement de ces inégalités hommes/femmes, contraignant certaines de nos collègues à choisir entre évolution professionnelle et aménagement de leur temps de travail. Il s'agit bien pour nous d'une mesure qui peut avoir des conséquences discriminatoires envers les femmes. Nous nous étonnons aussi de la nouveauté de la mesure. Jusqu'à cette année en effet, il n'y avait pas de restrictions, alors pourquoi ce qui était tout à fait possible depuis des années devient soudainement impossible ?
Nous en appelons, Monsieur le Ministre, à votre arbitrage pour que le droit au temps partiel retrouve toute la souplesse nécessaire au bon exercice de notre métier.

3 - Particularité de notre département en ce qui concerne les congés de formation

Nous souhaitons également attirer votre attention, Monsieur le Ministre, sur ce qui est en vigueur dans notre département. En Isère, obtenir un congé de formation signifie la perte de son affectation et un départ obligatoire pour une durée imposée de 12 mois avec 85% de son salaire, alors que certaines formations durent moins d'un an. Cette situation est contraire à la réglementation et pénalise financièrement nos collègues. Dans la plupart des autres départements, les enseignants gardent leur affectation et retrouvent leur situation administrative, donc un salaire complet, dès la fin de leur formation, quelle qu'en soit sa durée. ***Nous dénonçons cette situation depuis des années et ne parvenons pas à être entendus. Nous avons de nouveau soulevé cette inégalité de traitement lors de la dernière CAPD et nous n'avons pas obtenu de réponse sur le fond.***

4 - Problème de mobilité dans notre département

Nous en arrivons à un des sujets les plus sensibles pour nos collègues : la grande difficulté de mobilité des enseignants dans notre département.
Cela fait maintenant quatre ans que nous subissons une modification des règles du mouvement qui a déséquilibré et opacifié des opérations qui, jusque là, satisfaisaient la grande majorité des enseignants.

Cela fait quatre ans que les délégués du personnel interviennent en commission pour dénoncer ces changements, sans être entendus, ou alors très à la marge.
La Directrice académique de l'Isère a suscité incompréhension, colère et désarroi chez un nombre croissant d'enseignants, expérimentés ou débutants :

- *en remodelant complètement le calcul du barème qui reposait d'abord et avant tout sur l'ancienneté générale des services (AGS) - garantissant équité et transparence,*
- *enlevant la possibilité de refaire des vœux pour les enseignants n'ayant rien obtenu à la première phase du mouvement,*
- *en mettant en place des majorations de points complètement disproportionnées et en introduisant l'obligation de faire cinq vœux de zone (ce qui revient à demander des postes dans près de 40 % de notre département, qui peuvent amener des personnes à plus de 80 km de leur domicile),*

Effet pervers de ces décisions : l'explosion des dossiers pour raisons médicales ou sociales, seul moyen pour certains d'obtenir un poste choisi ou de partir d'un poste obtenu sous la contrainte des vœux globaux.
Nous avons le sentiment d'une sclérose de la mobilité. Elle est pourtant essentielle pour ne pas perdre la motivation nécessaire dans l'exercice de notre métier.

Cette année :

- *Plus de 2 000 enseignants ont participé cette année aux opérations de mouvement intra-départemental.*
- *Près de 44 % ont été maintenus sur leur poste (alors qu'ils souhaitaient en partir) et plus d'un enseignant sur cinq s'est retrouvé sans poste, attendant maintenant avec angoisse leur affectation.*

Comment bien faire et assumer un métier de plus en plus exigeant, quand la vie personnelle et familiale est menacée par des conditions d'exercice subies ?

5 - Tensions liées à des sanctions suite à l'exercice du droit syndical

Le département de l'Isère a connu une bataille longue et difficile contre l'application numérique Base Élèves. Les deux requérants au Conseil d'État sont isérois et grâce à eux, des irrégularités ont bien été révélées et le ministère a été sommé de se mettre en conformité sur plusieurs points.
Dans cette lutte, 5 directeurs et directrices ont été durement sanctionnés (des retenues de salaire allant jusqu'à 11 journées et des retraits d'emploi de directeur). ***Ils ont reçu le soutien du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et ont été reconnus défenseurs des droits des enfants par leur combat.***
Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, de revoir ces situations et de lever toutes les sanctions prononcées à l'égard de ces cinq collègues.
Nous vous adressons la même demande pour deux de nos collègues qui ont eu un retrait de salaire pour avoir participé à une réunion d'information syndicale et pour l'avoir déduite du volume des 18 heures d'animations pédagogiques, les deux réunions ne tombant pas le même jour.
Par un courrier en date du 5 septembre 2008, le DGRH du MEN en appelle à la vigilance des recteurs d'académie pour que les réunions d'informations syndicales ne se tiennent pas sur un temps de présence devant élèves. Les deux collègues en question n'ont pas dérogé à cette préconisation. On leur a reproché de s'octroyer le droit d'un « crédit d'heures ». Or depuis cette rentrée, la DASEN autorise ce décompte de 6 heures de droit à l'information syndicale, même sans concomitance de dates, sans qu'aucun texte ni décret nouveau n'aient été publiés pour réglementer ou encadrer plus précisément la tenue des réunions d'information syndicale.
Malgré nos demandes intersyndicales réitérées d'annulation de la sanction, la DASEN refuse toujours de revenir sur ces retraits de salaire. Nous n'acceptons pas que des collègues soient sanctionnées « pour l'exemple », dans ce qui relève pour nous d'une interprétation restrictive des textes par notre administration.

6 - Dysfonctionnement du CHSCT

Après une phase d'installation effective du CHSCT, malgré les demandes réitérées et réglementaires des représentants du personnel, la DASEN refuse de le convoquer.
Tout comme la DASEN a refusé de donner suite à un vœu voté à l'unanimité lors du CHSD du 8 septembre 2011. Ce vœu demandait une expertise indépendante suite au suicide d'une collègue stagiaire licenciée. Dix mois après les événements, nous ne savons toujours pas ce qui s'est passé car la DASEN refuse également toute forme d'enquête en lien avec le CHSCTD.

Nous demandons votre intervention, Monsieur le Ministre, pour que d'une part, l'expertise indépendante demandée soit enfin diligentée et que d'autre part, le CHSCT demandé soit convoqué conformément à la réglementation.
Vous avez pu prendre conscience, Monsieur le Ministre, que la situation dans le département de l'Isère, décourage et révolte les enseignants du premier degré.

Nous espérons pouvoir relever la tête après cette pluie d'enclumes.
Nous sommes fiers de notre métier, nous portons un projet de transformation de l'école et de la société qui ne doit pas rester à l'état de mots.

Le Président de la République a fait de l'éducation et de l'école primaire une de ses priorités. Les électeurs lui ont fait confiance pour défendre des valeurs et une vision de l'école publique et laïque solidaire et ambitieuse, non élitiste et valorisant la réussite de tous. Cela passe par l'arrêt du mépris envers les enseignants que nous sommes, et par une reconnaissance de notre professionnalisme. Cela passe par la reconnaissance des délégués du personnel que nous sommes.

Nous sommes en attente d'un signal fort de votre part, pour que nos conditions de travail s'améliorent au plus vite.
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération et en notre profond attachement au service public d'éducation.

Le bureau départemental du SNUipp-FSU de l'Isère

BILAN SOCIAL 2010/2011 POUR LE PREMIER DEGRÉ

1. Les effectifs

	2006/2007	2010/2011	Variation
Enseignants	**348 472**	**342 095**	**-6 377**
Effectifs élèves	5 743 600	5 760 184	+ 16 584
Scolarisation élèves de 2 ans(9,96%) (effectifs et taux)	147 128 (18,9 %)	84 852	- 62 276

Comparaison 2006/2007 et 2010/2011

1.1 Répartition par sexe

Les femmes représentent 80,8 % des enseignants du premier degré. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à exercer la fonction de directeur d'école : 18,4 % des hommes contre 11,9 % des femmes.

A noter que la situation ne s'est pas améliorée au contraire, les chiffres étaient respectivement de 18 % et de 13 % en 2006/2007.

1.2 Les tranches d'âge

L'âge moyen est de 40,3 ans (39,7 en 2006/2007). Les femmes sont beaucoup plus jeunes que les hommes (en moyenne trois ans de moins). *A noter que la part des moins de 30 ans a baissé de plus de 4 points en 5 ans (14,4 % pour 18,5 % en 2006/2007).*

2. La carrière

2.1 Les promotions

L'accès à la hors-classe

Le ratio promus/promouvables du premier degré (2 %) est bien inférieur à ceux du second degré (7 % sauf 5 % pour les CPE).

Surreprésentation des hommes

Les femmes qui représentent 80,9 % des PE ne représentent plus que 61,2 % des 3 921 promus à la hors-classe en 2010. Cette surreprésentation des hommes est spécifique au premier degré. Elle diminue légèrement depuis 2006 où seules 57,7 % des promus étaient des femmes alors qu'elles représentaient 79,7 % du corps.

L'âge moyen d'accès est de 55 ans pour le premier degré (52,2 ans pour les certifiés). Il a tendance à baisser depuis 2006, très légèrement pour le premier degré (0,2 an) et de façon plus accentuée pour le second degré (2,1 ans pour les certifiés).

2.2 Les rémunérations

L'écart entre les PE et les certifiés est conséquent

Cet écart s'explique par les pertes durant le déroulé de carrière liées à l'intégration des instits dans le corps des PE et au plus faible ratio d'accès à la hors classe des PE, rendant l'indice terminal 783 moins accessible. Depuis 2006, le salaire moyen a augmenté, de façon plus accentuée chez les PE, tandis que le salaire médian est identique. Cela est dû à la légère revalorisation des premiers échelons de la grille indiciaire qui fait augmenter le premier décile de 15 points. Pour cette même période, l'inflation s'établit à près de 10 % selon l'économiste Piketty.

L'écart entre les femmes et les hommes est également conséquent

Pour l'ensemble des personnels du ministère de l'éducation, plus l'indice augmente, plus la proportion de femmes chute. Elles représentent ainsi 87,1 % de la tranche indiciaire 200-299 contre 39,1 % de la tranche 900 et plus. Globalement, les femmes enseignantes ont un indice moyen de 536 contre 573 pour les hommes. Si les différences sont peu marquées dans le second degré, 552 contre 564 chez les certifiés, elles sont accentuées dans le premier degré, 511 contre 540. Depuis 2006, cet écart s'est réduit dans le second degré où il est passé de 22 à 12 points, tandis qu'il reste stable dans le premier degré en passant de 30 à 29 points.

L'écart entre les femmes et les hommes augmente durant la carrière

Cet écart augmente au fil de la carrière. Les différences de salaires hommes/ femmes n'existent pas pour les enseignants de moins de 30 ans, mais sont de 17 points pour les 30-49 ans et de 38 points pour les plus de 50 ans. **Les interruptions de carrières, avec notamment les congés parentaux qui comptent pour moitié dans l'AGS, peuvent expliquer une partie de ces différences.**

	Indice moyen	médian	1er décile	dernier décile
PE 2010	518	495	431	612
PE 2006	498	495	416	612
Certifiés 2010	557	531	431	741
Certifiés 2006	548	531	416	741

3. La vie des personnels

3.1 Une mobilité géographique entravée

	2006	2011	2012
Candidatures	15 873	17 104	16 956
Résultats (demandes) de sorties obtenues)	6 382 (40,2 %)	4 993 (29,2 %)	4 259 (25,12 %)

Mouvement interdépartemental (Pour info chiffres 2012)

3.2 Le travail à temps partiel

En hausse depuis 2006

Dans le public en janvier 2011, 11,3 % des enseignants travaillent à temps partiel. La proportion varie considérablement selon les sexes, 14,4 % des femmes (12,2 % en 2006) contre 4,4 % des hommes (2,7 % en 2006). Depuis 2006, où il s'établissait à 8,8%, le nombre d'enseignants à temps partiel a fortement augmenté notamment chez les hommes où il a quasiment doublé.

La quotité de 80 % restreinte dans les écoles

La part d'enseignants des écoles à temps partiel a augmenté depuis 2006 de 9,2 % à 11,6 %. Les quotités se répartissent ainsi :
- 39,6 % à mi-temps (62,2 % en 2006) ;
- 48,3 % à 75 % (29,3 % en 2006) ;
- 12 % à 80 % (15,2 % en 2006 et 21,3 % en 2009).

La quotité de 80 % régresse fortement dans le premier degré alors que c'est la première quotité choisie dans le second degré (54 %). Cela est lié aux « interdictions » arbitraires de cette quotité par les DASEN dans les départements.

3.3 Les congés pour raisons de santé

Pas de spécificité enseignante

Globalement, tous motifs confondus, les enseignants prennent 15,6 jours de congé par an et par agent dont 6,8 de congé maladie ordinaire. En 2010, les Français ont connu en moyenne 14,5 jours d'arrêt de travail, contre 17,8 en 2009, selon une étude du groupe Alma Consulting citée par *Le Monde*. *(L'assurance maladie estime que les salariés du privé comptabilisent 13 jours d'absence en moyenne, sans compter les absences inférieures à 3 jours qu'elle n'indemnise pas.).*

Congé maternité en hausse

Pour l'ensemble des agents du ministère, les congés liés à la maternité, l'adoption ou la paternité sont en hausse depuis 2006 de 27 % à 31,2 % de la durée totale des congés.

Plus d'arrêts de maladie ordinaire mais moins longs

Le recours aux congés maladie ordinaire des enseignants a fortement augmenté depuis 2006 de 42 % à 47,4 % tandis que les autres types de congés sont stables. Cela est particulièrement flagrant chez les moins de 30 ans où la proportion est passée de 31,1 % à 42,5 % pour les hommes et de 48,5 % à 60,3 % pour les femmes. Une illustration de la dégradation des conditions d'entrée dans le métier ! La proportion d'arrêts courts de maladie ordinaire augmente depuis 2006 tandis la durée moyenne reste globalement stable à 14,3 jours.

Les femmes enseignantes prennent plus de congé maladie ordinaire que les hommes (51,6 % contre 38,1%).

La durée des congés augmente avec l'âge

Si le pourcentage de prise de congé maladie ordinaire par les enseignants diminue au fil des âges, la durée augmente, notamment chez les hommes (de 9,3 jours en moyenne pour les moins de 30 ans à 15,9 jours pour les plus de 50 ans).

Le pourcentage de congés longs explose et passe de 0,4% pour les femmes de moins de 30 ans à 2,9% des plus de 50 ans.

Plus d'arrêts de travail en ZEP

La proportion d'agent ayant pris un congé maladie ordinaire et exerçant dans les écoles en éducation prioritaire est supérieure (54% contre 47,1%) à ceux étant hors éducation prioritaire. Par contre, ces arrêts, un peu plus nombreux, sont plus courts.

Durée	2010	2006
De 1 à 3 jours	34,8%	19,9%
De 4 à 5 jours	15%	11,3%
De 6 à 15 jours	27%	30%
De 16 à 29 jours	10,6%	17%
Plus de 29 jours	12,6%	21,9%

Ensemble des agents

4. La politique sociale : des crédits en forte diminution

	2005	2010	évolution
Dépenses d'action sociale (€)	39 023 404	26 856 401	-12 167 003 (-31,18 %)

Ces crédits financent des prestations complémentaires versées aux agents en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux...) soit individuelles (aides aux vacances, prestations repas...).

5. Une formation continue en chute libre

Année scolaire	Journées stagiaires	stagiaires	Durée moyenne des formations suivies
2003-2004	813 300	115 000	7,1
2004-2005	882 000	115 200	7,65
2005-2006	835 600	114 000	7,33
2006-2007	716 700	112 000	6,4
2007-2008	705 000	106 000	6,65
2008-2009	737 600	118 000	6,25
2009-2010	620 800	122 700	5,1

A noter qu'aucun bilan de la mise en place du DIF n'est présenté.

RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES ISÈRE

Le RESF 38, rattaché au Réseau national Éducation Sans Frontières (RESF), fondé le 26 juin 2004, à la Bourse du travail de Paris, a pour vocation d'œuvrer à la défense des enfants scolarisés et de leurs familles sans-papiers.
Il vise à rassembler des citoyennes et des citoyens : des enseignants et enseignantes, des personnels de l'éducation nationale, des parents d'élèves, des éducateurs et éducatrices, des collectifs ; des syndicats et des organisations attachés à la défense des droits des hommes, des femmes, des enfants et préoccupés de la situation des enfants dont la famille est sans papiers scolarisé-e-s de la maternelle à l'université.
Situations de précarité, de difficultés matérielles parfois extrêmes (logement...), de mal-être psychologique des familles (le parcours de demande de régularisation durant souvent plusieurs années), situation personnelle des jeunes accédant à la majorité et directement menacé/es...
Les démarches de soutien s'appuient sur le droit à l'éducation inscrit dans diverses conventions internationales ratifiées par la France et sur la défense des droits humains fondamentaux. Dans l'ensemble du département, de nombreux collectifs de soutien à des familles en situation irrégulière ou demandeuses d'asile ont vu le jour dans des écoles primaires, des collèges et des lycées.

Si de nombreuses familles ont obtenu gain de cause à l'aide de nos mobilisations, d'autres vivent quotidiennement dans la crainte d'une expulsion, de plus en plus souvent dans des conditions d'extrême précarité sociale.

Les enfants ne peuvent être en situation irrégulière : ils ont droit sur le territoire français, à l'éducation, à la sécurité et à ne pas être séparés de leurs parents.

Les objectifs du RESF38 :

- **se donner les moyens d'affronter** ces situations, réagir dans l'urgence, mobiliser collectivement, collecter et diffuser de l'information au niveau local et national.
- **informer et soutenir les collectifs qui se créent** dans les écoles, les établissements, les quartiers.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES ALERTÉ/E PAR LA SITUATION D'UN, D'UNE ENFANT...

À savoir

...en général

■ Les parents peuvent être en situation irrégulière mais pas leurs enfants. Les élèves ne peuvent donc être sans papier... sauf à leur majorité, dans les lycées ou les facultés.

■ Sur le territoire français, tout enfant a droit à l'éducation, à la sécurité et à ne pas vivre séparé de ses parents.

■ Les démarches de soutien s'appuient sur le Droit à l'éducation inscrit dans la Convention européenne des droits de l'Homme, la Convention des droits de l'enfant (ratifiée par la France) et le préambule de la Constitution de 1946, intégré à la Constitution de 1958. Veiller à leur application relève donc du devoir professionnel des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

...dans le cadre de l'école, du collège, du lycée

■ Aucun texte ne fait obligation aux mineurs de détenir personnellement un titre de séjour.

■ Aucun texte ne fait obligation aux enseignant/es de fournir des renseignements sur la situation personnelle d'élèves.

■ Les mesures de justice relatives à la présence sur le territoire ne sont pas prises à l'encontre des enfants mineurs mais de leurs parents.

■ En droit, les personnels de l'Éducation nationale ne peuvent pas être inculpés pour avoir refusé de livrer leurs élèves à des forces de police ou de gendarmerie pendant le temps scolaire et dans l'école.

■ Art. 26 de l'ordonnance de 1945 : « L'étranger mineur de moins de 18 ans ne peut faire l'objet ni d'un arrêté d'expulsion, ni d'une mesure de reconduite à la frontière en application de l'article 22. »

Agir, oui, mais comment ?

Se renseigner

■ Ne pas hésiter à prendre contact avec des associations ou des collectifs qui pourront vous aider à comprendre la complexité d'une situation, la demande réelle des familles, à mesurer les enjeux (Cf. contacts p.4.)

■ La famille : quel est son nom ? A-t-elle un/e avocat/e ? Sinon, se procurer les adresses en notre possession...
A-t-elle déjà des contacts avec d'autres associations/réseaux de solidarité ? Si oui, les contacter pour coordonner les efforts.

■ L'élève : quel établissement ? Quelle école ? Quelle classe ? Quelle ville ?

■ Le personnel de l'établissement, les parents d'élèves : sont-ils informés ? Quelles réactions ?

■ Si besoin, reconstituer un historique du parcours de la famille et des démarches effectuées afin de comprendre les situations (demande d'asile, arrivée à échéance d'un titre de séjour, danger immédiat de rétention ou d'expulsion).

S'organiser

Par expérience, l'action la plus efficace consiste à créer un Collectif de soutien autour de la famille à partir de l'établissement. Il réunit en tant que citoyens et citoyennes des enseignant/es, des personnels municipaux, des parents d'élèves, des élu/es, etc.
On peut dire qu'un « collectif » existe dès lors qu'un petit noyau de personnes mène des actions (en fonction des possibilités et disponibilités de chacun/e.)
Les démarches se font avec l'accord des familles. En aucun cas, le collectif de soutien ne peut ni ne doit se substituer à leur prise de décision.

Pousser à la mobilisation collective

Prendre des contacts et alerter l'opinion publique :
Associations, syndicats, médias, élu/es...
Informer autour de l'école et au-delà (rassemblements, actions publiques), recueillir des lettres et témoignages de parents d'élèves, des personnels de la structure scolaire etc.

Faire parrainer la famille

Pour mettre en place un parrainage républicain, contacter l'Apardap (voir les contacts p.4).

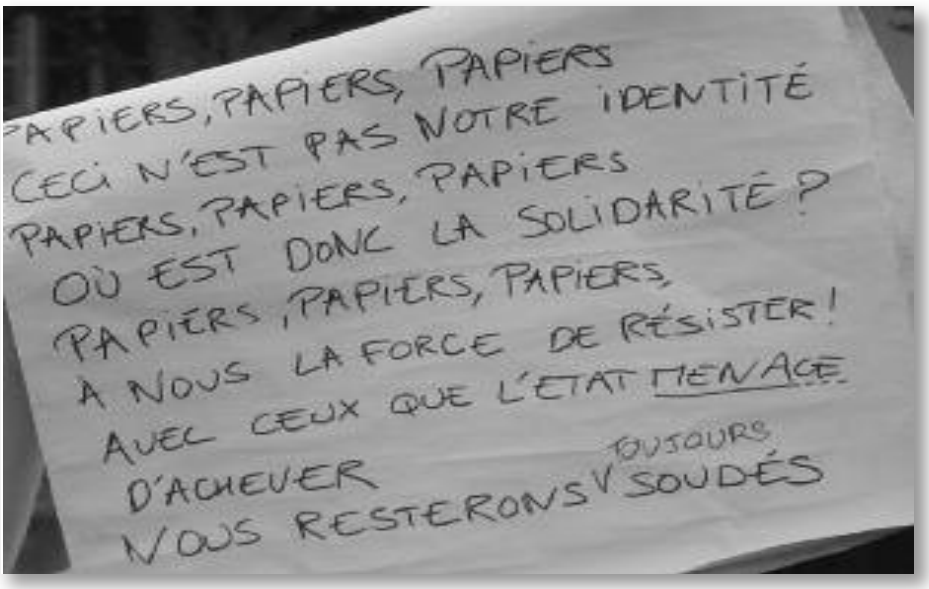

Rassemblement RESF du 20 juin 2012

Le parrainage permet d'apporter une aide sur le long terme de façon simple et efficace, surtout s'il s'appuie sur un collectif de soutien.

Aider matériellement

Des actions de ce type peuvent être bienvenues (hébergement, aide financière ou matérielle…). Mais beaucoup doivent et peuvent être prises en charge par l'État et les collectivités locales : s'y substituer n'est pas toujours positif.

Rassemblement RESF du 20 juin 2012

Repères, les principaux termes à connaître

Demande d'asile

Les demandes sont enregistrées par la Préfecture mais gérées au niveau national, à Paris, par L'OFPRA. En cas de refus, un recours est engagé auprès de la CNDA.

Deux types de procédure

■ **Procédure normale :** permet une autorisation provisoire au séjour sans droit au travail pendant un an, sans droit aux allocations familiales. Le droit au logement est assuré par l'État. Une Allocation temporaire d'attente (300 euros par adultes) est délivrée. Elle donne droit à la CMU (Couverture maladie universelle).

■ **Procédure prioritaire** pour les personnes venant de pays dit « d'origine sûre », 16 pays dont la liste est établie par l' **OFPRA** dont Albanie, Bosnie, Croatie, Kosovo, Macédoine, Mongolie, Ukraine, Serbie. Elle ne donne pas droit au séjour, pas d'obligation de logement pour l'État, pas de CMU mais un droit à l'AME (Aide médicale d'État) après 3 mois. Elle s'assortit d'une Allocation temporaire d'attente pour les adultes.
En cas de réponse positive, l'étranger/ère obtient une carte de résident/e de 10 ans. En cas de réponse négative, un recours est engagé devant la CNDA dans un délai d'un mois.

Débouté/e

Les personnes qui reçoivent un refus d'asile ou de titre de séjour sont "déboutées". Elles n'ont plus aucun droit sur le sol français : plus d'hébergement, plus d'allocation de subsistance, plus de carte de transport. C'est un cas d'urgence absolue, ces refus étant rapidement suivis d'une OQT (Obligation à quitter le territoire) (voir ci-dessous).

Demande de titre de séjour

Elle se fait à la Préfecture. Différents types de titres de séjour sont possibles en fonction de la situation : les plus courants sont : « vie privée et familiale », « santé », « salarié », « étudiant ». Pendant l'examen de la demande, un récépissé est délivré et la personne n'est pas expulsable.

Mesures d'éloignement qui font suite à un refus d'asile ou de titre de séjour

L'Obligation à Quitter le Territoire (OQT). Avant la loi Besson, une OQTF était envoyée par la préfecture par la poste avec délai de 30 jours pour la mise à exécution. Ce délai de 30 jours permettait de déposer un recours devant le Tribunal administratif qui avait 3 mois pour juger.

Actuellement, elles sont de 2 types :
1) OQT avec délai de départ volontaire. Elles font suite à un refus de titre de séjour, refus de renouvellement de récépissé, absence de titre de séjour valide, absence de visa pour une demande.
L'étranger/ère dispose d'un délai de 30 jours à compter de sa notification pour quitter le territoire français.
Pendant ce délai, il ou elle n'est pas expulsable.

2) OQT sans délai de départ volontaire : elles sont notifiées par voie administrative (Guichet de la Préfecture, police) et non plus par la Poste.
L'étrangère peut être transférée sans délai en CRA (centre de rétention administratif) ou assigné/e à résidence.

3) L'interdiction de retour
La loi Besson prévoit la possibilité d'assortir les OQT d'une Interdiction de retour sur tout le territoire européen. Sa durée est variable de 2 à 5 ans, elle empêche toute nouvelle demande de titre de séjour.

Attention

Le délai pour saisir le Tribunal administratif en vue de contester l'OQT, n'est plus que de 48 h. Le tribunal a 3 jours pour juger. Les OQT se contestent obligatoirement par l'intermédiaire d'un/e avocat/e, spécialiste du droit des étrangers, qui doit être contacté/e de toute urgence.

CONTACTS

RESF 38 Tél : 0681035227 mail resf38@no-log.org , chez CIIP 6, rue Berthe de Boissieux 38000 Grenoble.

Les collectifs

- Sassenage : Elsa Duverneuil 0476277908.
- Vienne : Elisabeth Cottet 0474534524/0686162341 ldhvienne_38@orange.fr
- Voiron : 0676819440/0688240329 resf.voiron@gmail.com
- collectif Ampère et Vallier Grenoble: Erwan Flageul intermezzo@free.fr
- collectif Anthouard Grenoble : Fab collectif.anthoard@gmail.com
- collectif Jean Jaures : Eric Piolle 0950706438 collectif.jeanjaures@free.fr
- collectif Jules Ferry Grenoble : Didier Battistini 0476511448
- collectif collège Gérard Philipe, Fontaine : Fab, maitresse.fab@gmail.com
- collectif Nicolas Chorier Grenoble : Françoise Pertin fpertin@wanadoo.fr
- collectif Saint Egrève : Philippe Goubault
- collectif Saint Martin d'Hères : Claire Tranchand 0672091387
- collectif Village Olympique Grenoble: Sylviane Petit-Trefou 0476408243 resf.collectif.vo.38@gmail.com
- collectif Villeneuve Grenoble : Willy Lavastre 0640144917 willy.lavastre@no_log.org
- collectif Aimé Césaire Grenoble : Jean-Pierre Strappazon
- collectif Fantin Latour Grenoble: Marion Avrillier 0674940360
- collectif Ile de mars Pont de Claix : Christelle 0674512903, lunedhiver@gresille.org
- collectif Les Saules Grenoble : Thibaut 0678809083 thibaut.michoux@orange.fr
- collectif Buffon Grenoble : Brice collectif-resf@ecole-buffon.net
- Universités : RUSF Grenoble 38rusf@gmail.com

Syndicat de sans-papiers

- CGT sans papiers : 04 76 09 65 54

Syndicats enseignants

- FSU Isère : 0476091360 fsu38@fsu.fr
- SNES : 0476231418 snes.fsu38@wanadoo.fr
- SNUipp : 04764021407 snu38@snuipp.fr
- PAS38 : 0474926139 pas38@wanadoo.fr
- Sud éducation : 04 76 09 67 76 sudeducationgrenoble@gmail.com

Associations domiciliées à la MDA

6 bis rue Berthe de Boissieux 38000, Grenoble

- APARDAP (Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection) tel : 09 51 93 48 18. Mail: apardap@gmail.com. Permanences mardi de 14h30 à 16h30 salle 002
- Coordination iséroise de solidarité avec les étrangers migrants : Jo Briant 0476875979 - ciip@wanadoo.fr
- Comité de soutiens aux réfugiés algériens : Marie Thérèse Lloret 0615116210 permanences lundi et jeudi après midi.
- Ligue des droits de l'Homme : 0476569044 ldhgrenoble@wanadoo.fr. Permanence jeudi 17h à 19h.

Interprètes

- ADATE 5 place Sainte Claire 38000 Grenoble traduction@adate.org 0476444652

Lorsque, en ce début d'année, une famille de Roussillon a reçu Ordre de Quitter le Territoire Français (OQTF), il a suffi d'une journée pour qu'un comité de soutien se rassemble. Sous l'impulsion du collectif des sans papier du pays roussillonnais, de la mairie et des parrains républicains, une centaine de personnes s'est spontanément levée pour soutenir cette famille et témoigner de leur intégration dans le canton. Amis, militants, citoyens, élus, tous ont répondu à cet appel, point de départ d'un élan de solidarité qui perdure aujourd'hui encore.

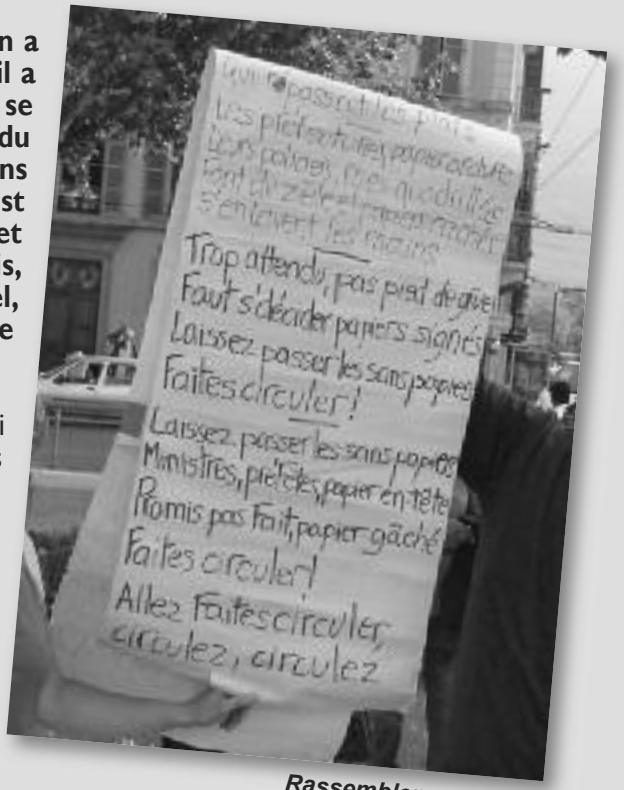

Rassemblement RESF du 20 juin 2012

Une semaine plus tard, c'était près de 400 personnes qui marchaient pour montrer leur soutien. En effet, les parents d'élèves de l'école où sont scolarisés les enfants ont répondu présents, accompagnés de leurs enfants.

Dans ce cortège, on pouvait entendre les copains de classe reprendre en chœur : « première, deuxième, troisième génération, nous sommes tous des enfants d'immigrés ! ».

Depuis, le comité de soutien s'est organisé lors de réunions hebdomadaires. Une veille quotidienne a été mise en place aux heures d'entrée et de sortie des classes. Sous l'impulsion des parents d'élèves, les enfants de l'école ont écrit et dessiné pour manifester leur refus de voir les deux chaises vides de leurs amis.

Exceptionnelle mobilisation, dans un canton historiquement militant. Et si ce mouvement solidaire n'a pas d'incidences sur le parcours juridique entrepris par la famille et l'avocat, il constitue un indispensable soutien humain pour les membres de la famille et permet de mettre en lumière l'inhumanité de ce type de situation.

Actuellement, les OQTF se multiplient, et dans de nombreuses écoles, ce type de situation apparaît : au moins trois pour le simple secteur de Roussillon… Que répondre aux enfants qui questionnent : « pourtant même les mangues ont des papiers !* ? »

Le collectif des sans papiers du pays roussillonnais

*Même les mangues ont des papiers, Yves Pinguilly, Aurélia Fronty, - Rue du monde, album de littérature de jeunesse.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - Échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp
Publication bimestrielle - Prix : 1 euro
Adresse : Bourse du Travail 32 av. de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr
Directeur de la publication : Anne Tuaillon - Mise en page : EDITO - Imprimé par nos soins
Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal : Août 2012
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.
Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

ISRAËL PALESTINE : COMMENT PENSER L'AUTRE ?

Penser l'autre, tout un programme pour un séminaire se déroulant à Jérusalem. C'est ce qui nous amena à nous rendre une semaine en Palestine Israël, à Jérusalem.
Nous étions bien loin d'imaginer quelles rencontres nous allions faire sur cette terre qui voit se déchirer deux peuples depuis plus de 70 ans.

Des rencontres magnifiques :

■ Élodie, jeune française installée depuis quelques années à Jérusalem, artiste plasticienne, elle anime en pleine rue avec des amis israéliens et palestiniens des ateliers permettant aux passants, quelle que soit leur origine, d'exprimer ensemble leurs sentiments au travers d'œuvres collectives.

■ Imad, Palestinien dont la famille est installée à Ramallah depuis des siècles. Il a fait ses études à Paris où il a vécu 10 ans. Il a ensuite choisi de retourner dans son pays pour y créer l'Université virtuelle de Palestine, dont plus de la moitié des étudiants sont des femmes, ouvrant ainsi dans ce pays, où tout déplacement est impossible, des perspectives d'avenir à des milliers de jeunes. À fleur de peau, il n'accepte pas l'humiliation de l'enfermement et parvient difficilement à masquer son immense colère et sa révolte.

■ Danièle, d'origine française, installée à Jérusalem depuis des dizaines d'années. Elle est en effervescence, tellement heureuse de participer à ce mouvement social inédit appelé mouvement des tentes. « Enfin, il se passe quelque chose dans ce pays ». Mouvement social de plusieurs mois dont le slogan est « le peuple veut la justice sociale ». Justice sociale impossible pourtant, tant qu'une partie considérable du budget de la nation est engloutie dans le budget de l'armée, de la construction du mur de séparation, et dans le soutien à la colonisation.

■ Mossi Raz et Maysa Barabsi-Siniora. Il est Israélien, un des fondateurs du mouvement « La paix maintenant », capitaine de réserve de l'armée, ancien député. Elle est Palestinienne. Ils ont créé « all for peace radio », radio commune israélienne palestinienne, multilingues ; elle est basée à Jérusalem et à Ramallah, et sur ses ondes, toutes les positions peuvent s'exprimer, hormis la violence. La connaissance de l'autre en est le cœur.

■ Leïla et Yaï, éducateurs membre de l'association « Ossim Shalom », association d'éducateurs sociaux œuvrant pour l'avancement de l'égalité, la justice sociale, la paix et le bien-être. Il est Israélien, elle est Palestinienne. Ils vont à la rencontre des membres des deux communautés, ils ouvrent la parole sur le conflit, et leurs actions sont destinées à faire connaître à chacun l'histoire de l'autre. Auprès des institutrices israéliennes et palestiniennes à Jérusalem, dans le sud auprès de familles de toutes origines. Les personnes participant à ces rencontres en ont été transformées. Ils travaillent aussi sur la peur des enfants.

■ Ce jeune Palestinien travaillant dans un centre social de Jérusalem destiné aux Palestiniens originaires d'Afrique noire. Une de leurs missions consiste à travailler sur les traumatismes quotidiens des jeunes, totalement déstructurés par une vie d'humiliation.

■ Cette jeune femme israélienne dont l'éducation a été profondément marquée par les années passées dans les centres Beït Ham, maisons destinées aux jeunes des quartiers populaires. Les jeunes y apprennent à s'autogérer. Elle est un

Quelques repères historiques

À la fin de la deuxième guerre mondiale, l'ONU décide de partager la Palestine, qui est alors sous mandat britannique, pour en faire deux états : un pour les habitants des lieux, la Palestine et l'autre pour y construire l'état d'Israël, pays que le mouvement sioniste appelait de ses vœux. Cette période étant profondément imprégnée du colonialisme, il semblait logique aux Nations Unies de déposséder un peuple d'une partie de sa terre, sans lui demander son avis, pour la donner à d'autres pour y construire un nouvel état. Les accords signés en 1948 prévoyaient la création de deux états. Force est de constater que l'état d'Israël a été créé en 1948, qu'il a intégré les Nations Unies en 1949 mais que l'état palestinien n'existe toujours pas 64 ans après et que sa demande d'adhésion a encore été rendue impossible l'automne dernier.
Un regard sur le document ci-contre permet de voir comment du projet initial de partition de la Palestine on en est arrivé à un territoire de plus en plus réduit, fractionné et complètement mité par la colonisation.

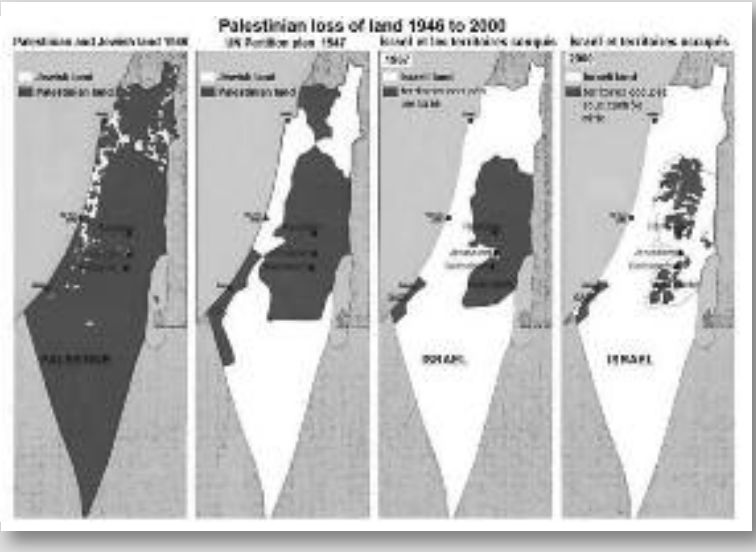

formidable témoignage du résultat de cette éducation : une des coordonnatrices du mouvement des tentes de Jérusalem, elle est animée de l'énergie puisée dans ce mouvement social totalement inédit.

La paix comme dans un rêve…

Une fois revenus, que faire de tout ça ? Il est impossible d'imaginer que l'avenir de cette terre ne soit pas la paix.

La paix est toujours au bout du chemin, mais quel chemin prendra-t-elle et combien de temps encore et de souffrance ?

Le mouvement des tentes ouvre certes des perspectives mais il reste encore du chemin à parcourir pour que ces indignés exigent, en même temps que la justice sociale, la fin de l'injustice faite à leurs voisins dont le coût exorbitant plombe le développement harmonieux de leur pays.
De leur côté, les Palestiniens ont fait, très majoritairement, le choix de la résistance populaire par la lutte non violente. Ils savent aussi que la société israélienne doit évoluer pour que les dirigeants de ce pays acceptent enfin d'appliquer le droit international et les résolutions de l'ONU qu'ils ont eux-même signées.

Certains palestiniens pensent qu'il appartient uniquement aux israéliens de faire évoluer leur société.

D'autres, comme ceux que nous avons rencontrés l'été dernier, pensent que c'est par la connaissance de l'autre que chacun pourra évoluer et que la haine pourra s'estomper.

Pour conforter cette option, le témoignage d'un ancien soldat, qui milite maintenant auprès des Palestiniens.

Il réfléchit aux mécanismes qui peuvent amener de très jeunes hommes ou femmes à exécuter des ordres inhumains : « Dès que l'on enfile l'uniforme, celui qu'on a en face est un ennemi ».

Quelques associations israéliennes, très peu connues, militent pour l'humanisation de l'autre, afin que les cruautés quotidiennes deviennent insupportables à la société israélienne.

Quelle place pour le mouvement syndical ?

Défendre les droits des salariés, défendre les droits de l'homme, manifester sa solidarité envers les peuples qui souffrent, autant d'engagements propres au syndicalisme.

Certains préféreraient que ce qui se passe dans cette si petite terre, si loin de nous, ne sorte pas de ce territoire. Nous avons la certitude que ce qui se joue là-bas a une résonance partout dans le monde, jusque dans nos quartiers et dans certains de nos établissements scolaires.

Le règlement de ce conflit apporterait non seulement la paix à ces peuples, mais également tendrait à pacifier certaines relations également chez nous et de par le monde entier. Occulter les problèmes n'a jamais permis de les résoudre et les enseignants que nous sommes ont sans aucun doute un rôle à jouer.

Syndicalistes, nous nous posons également un certain nombre de questions : les droits des salariés sont-ils respectés de part et d'autre du mur, les droits de l'homme ont-ils à gagner dans la résolution de ce conflit, pouvons-nous accepter que le droit à la culture et à l'éducation soient niés à certains du fait de leurs origines ?

Nous sommes persuadés que le mouvement social et syndical peut avoir une place aux côtés du politique pour contribuer à avancer dans le bon sens, y compris dans les liens qui peuvent se tisser avec « le mouvement des tentes » demandant la justice sociale.
Mossi Raz nous expliquait qu'Israël est sous la coupe d'un néolibéralisme encore plus fort qu'aux États-Unis. Ce que cette société prend de plein fouet est aussi à mettre en lien avec les crises en Europe et les effets en termes d'injustice sociale se croiseront forcément.

Les rencontres avec les démocrates vivant en Israël Palestine nous ont permis d'aborder différemment les enjeux. Des rencontres avec des syndicalistes enseignants en Israël et en Palestine, des échanges avec des acteurs du mouvement social pourraient nous permettre de contribuer à avancer dans le bon sens, y compris dans l'approche que nous pouvons en avoir chez nous, avec les jeunes qui sont autour de nous.

La réalité de la colonisation

Derrière le mur, la colonie de Modil'ilint à Bil'in au coeur de la Cisjordanie

S'il est relativement aisé de comprendre ce qu'est l'occupation d'un territoire par l'armée d'un état voisin, si l'on peut imaginer ce qu'est ce mur de 700 kilomètres qui isole la Palestine, et surtout ses habitants, du reste du monde, la réalité de la colonisation est plus difficile à concevoir. Non seulement la terre octroyée aux Palestiniens a été divisée par deux depuis 1948, non seulement ils ne peuvent pas quitter leur territoire, non seulement ils ne peuvent pas se déplacer sur ce territoire plus petit que le département de l'Isère, mais en plus ils sont victimes de la confiscation et de la colonisation de leurs terres. Sur leur emplacement sont construites, de toutes pièces, des villes pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Les conséquences sont multiples et impactent directement la vie des habitants : privation des terres cultivables ou impossibilité de s'y rendre, confiscation de l'eau, routes réservées aux colons et à l'armée. Rappelons que la colonisation est interdite par le droit international, tout comme est interdit de tirer profit de terres occupées. Situation qui n'est pas sans poser question quand on sait qu'Israël commercialise les produits des colonies, sans en indiquer la provenance.

Les magnifiques personnes que nous avons rencontrées à Jérusalem en ce mois d'août 2011 font de la dentelle au quotidien, mettent leurs vies en danger chaque jour, car les colombes ont toujours été la proie des faucons.

Seules, elles ne régleront pas le conflit, mais par leurs actions elles contribuent à faire évoluer les mentalités dans le sens de l'apaisement. Et nul doute que l'apaisement là-bas apporterait de l'apaisement dans nos quartiers et dans nos établissements scolaires. Au-delà de la solidarité que nous pouvons choisir de développer, nous sommes directement concernés par ce qui se joue dans ce tout petit territoire, bien loin de chez nous.

Sur le mur à Bethléem

Trois jeunes femmes, trois histoires, trois destins ?

Jérusalem manifestation fin août 2011

Ville de tous les contrastes, Jérusalem offre des visions invraisemblables. En moins de 24 heures, nous avons croisé trois jeunes femmes, toutes trois enceintes. Toutes trois vivent à Jérusalem.

La première est Palestinienne, professeure de géopolitique à l'Université palestinienne Al-Quds, elle prend une part importante dans l'éducation des jeunes palestiniens de Jérusalem ; elle nous raconta l'histoire de son pays. La deuxième, nous l'avons vue lors de la manifestation hebdomadaire du samedi soir ; religieuse, elle intervenait à la tribune pour expliquer pourquoi la justice sociale devait être le moteur de la société israélienne. La vue de la troisième nous glaça le sang : membre de l'armée israélienne, elle montait la garde à l'entrée de l'esplanade des mosquées ; assise sur une chaise, elle avait posé sa mitraillette sur son ventre.

La confrontation avec la violence des situations, mais aussi les échanges avec les faiseurs de paix, nous ont à la fois permis de constater la réalité de l'occupation et de la colonisation, mais également de percevoir à quel point les choses sont complexes. Sur place, on ne peut que constater qu'il n'y a pas de parallélisme des situations et qu'il y a bien un occupant et un occupé, des colonisés et des colonisateurs.

Destin des hommes de Palestine ?

Bil'in : défendre sa terre

Comme il est impossible de décrire en quelques lignes le quotidien des familles palestiniennes de Cisjordanie, juste ce court témoignage, la vie des hommes d'une famille ordinaire. Le grand-père est mort des suites d'une crise d'asthme consécutive à l'inhalation des gaz de combats que l'armée israélienne envoie tous les vendredis sur la population de Bil'in. Population qui manifeste chaque semaine contre le mur qui les prive d'une partie de leurs terres. L'oncle a connu la prison pour la première fois à l'âge de 13 ans ; arrêté sans motif, il resta emprisonné 4 mois sans jugement. À 18 ans, il connut la prison de nouveau dans les mêmes conditions, mais pour 6 mois cette fois-ci. Quelques mois plus tard, il fut de nouveau arrêté, mais comme les internationaux présents avaient filmé les faits – ou plutôt l'absence de faits – il fut libéré… jusqu'à la prochaine fois. L'hiver précédent, le père lui-aussi avait été emprisonné de manière totalement arbitraire, avant d'être libéré deux mois après. Quant aux enfants, quatre petits garçons de 18 mois à 11 ans, ils vivent le quotidien d'un pays sous occupation et les traumatismes qui s'ensuivent : lors d'une des descentes nocturnes effectuées dans leur maison, tous les jours pendant 2 mois, celui de 10 ans fut réveillé une nuit par un soldat qui pointait son arme contre lui…Et les larmes des mères de tous âges, lasses de voir la vie promise à leurs enfants.

Mais nous avons aussi compris qu'il faut sortir d'une vision binaire à l'origine même des antagonismes. Ces militants n'opposent pas constamment juifs et arabes, Palestiniens et Israéliens et ne parlent pas de l'autre en terme d'ennemi. Par leurs actions chez eux, ils offrent la possibilité de repenser aussi les lignes de fracture qui traversent le Proche-Orient et nous rappellent que ce conflit est avant tout politique avant d'être ethnique et/ou religieux.

Soutenir ces éducateurs, rencontrer des syndicalistes, établir des coopérations avec ceux qui humanisent l'autre au lieu de le diaboliser, faire connaître la complexité de la situation par la diffusion d'œuvres et de travaux remarquables mais confidentiels, autant de pistes que nous vous proposerons peut-être dans les mois à venir.

Anne TUAILLON

Luttons contre les idées fausses

Pauvreté, immigration, assistanat, fraude... : cassons les idées reçues

Beaucoup de choses fausses sont dites sur l'assistanat, la fraude sociale, les étrangers qui coûteraient cher à la France... Elles installent une réthorique qui risque de marquer les esprits pour longtemps. Nous vous invitons à déconstruire ces contre-vérités en prenant connaissance de ce document et en le diffusant largement autour de vous.

Non, les pauvres ne sont pas des assistés

Aujourd'hui, tout le monde ne parvient pas à trouver du travail. Il y a entre trois et cinq millions de chômeurs en 2012 en France, selon la catégorie considérée. Il y a 8,7% de chômage chez les 16-25 ans ayant bac+2, et 35% chez les non-diplômés (voir http://bit.ly/JFSmCE page 36-37). Le taux de chômage des 15-29 ans est en 2009 de 29,5% en zone urbaine sensible et de 16,9% en moyenne nationale (source DARES, Analyses, 2010, n°072).

64% des chômeurs interrogés dans huit pays européens déclarent qu'ils veulent retrouver un emploi, même si cela ne leur procure pas un gain financier, alors que seuls 48% des personnes déjà en emploi déclarent vouloir conserver leur travail dans une telle situation (source : étude Duncan Gallie en 1999 http://bit.ly/wYVO4W). L'enquête « L'influence des incitations financières sur le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux » menée en 2009 par la Direction Générale du Trésor montre que la valeur accordée au travail et la volonté d'assurer le meilleur avenir possible aux siens conduisent la plupart des bénéficiaires à accepter la reprise d'un emploi, même sans gain financier immédiat (http://bit.ly/ADZjZG). Les principaux freins évoqués pour la reprise d'un travail sont le manque d'emplois, de moyens de transport, de formations adaptées, de modes de garde accessibles, etc. De plus, certaines personnes restées depuis longtemps sans travail ont besoin d'être particulièrement soutenues pour revenir à l'emploi.

D'autre part, l'accompagnement des chercheurs d'emploi n'est pas à la mesure des besoins. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par un conseiller de Pôle Emploi était de 85 fin 2008, 95 en 2009, puis 105,8 fin décembre 2010. Le Sénat estime qu'il faut se rapprocher de 60 (rapport du Sénat 2011 http://bit.ly/IcJoxd)

Non, les pauvres ne sont pas des fraudeurs

La fraude aux prestations sociales est évaluée à environ 3 milliards € et concernerait 1% des particuliers (source Cour des comptes, http://bit.ly/pszAmR). NB : dans ces 3 milliards figure une part de fraude due aux médecins qui font des dépassements d'honoraires. 90% de ces 3 milliards sont récupérés. La CNAF estime le taux de fraude à 0,46% pour les prestations familiales, 3,1% pour l'API (Allocation Parent Isolé), 3,6% pour le RMI-RSA (source : AFP, 29 avril 2010). C'est à comparer avec la fraude aux prélèvements sociaux due aux entreprises, évaluée à entre 8 et 12 Milliards € et qui concernerait 10% des entreprises (source Conseil des prélèvements obligatoires en 2007), et avec la fraude fiscale, évaluée à entre 20 et 25 Milliards € par le Conseil des prélèvements obligatoires en 2007, ou 30 Milliards € par la Direction du Budget, ou encore 50 Milliards € par la Commission Européenne.

Mouvement ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde France www.atd.quartmonde.fr/ideesrecues

Non, une famille au RSA ne s'en sort pas mieux qu'une famille percevant un SMIC

Exemple d'un couple locataire en Île-de-France :

	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple sans emploi ni allocations chômage (RSA Socle)	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple avec un SMIC à 1000€ mensuel net (+ RSA activité)
Sans enfant avec aide au logement (APL[1])	598(RSA)+360(APL)=**958€** + droit à la CMUC	1000+200(APL)+218(RSA activité[2]) = **1418€** pas de droit à la CMUC
Sans enfant et sans APL	**712€** + droit à la CMUC	1000+332(RSA activité) = **1332€** pas de droit à la CMUC
Avec deux enfants et APL et Allocations familiales=126€	859[3]+470(APL) = **1329€** + droit à la CMUC	1000+390(APL)+126(AF)+350(RSA activité[4]) = **1866€** + droit à la CMUC
Avec deux enfants et sans APL. AF=126€	**997€** + droit à la CMUC	1000+126+491(RSA activité) = **1617€** + droit à la CMUC

Non, la France ne distribue pas des minima sociaux trop élevés

La France est dans la moyenne européenne. Le montant des minima sociaux pour une famille de deux enfants s'y élève à 72% du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian, alors qu'il est en moyenne de 76% dans l'Union Européenne (source OCDE, cité dans la revue Études et résultats de la DRESS du ministère de l'Emploi, n°464, février 2006).

Par ailleurs, le montant des minima sociaux (RSA, AAH) ne connaît pas la même progression que l'ensemble des revenus. En 1988, le Revenu Minimum d'Insertion équivalait à 50% du SMIC. En 2012, le RSA socle est à 42% : soit 474,93 € pour une personne seule.

Non, les pauvres ne font pas des enfants pour toucher des allocations

Une famille proche du seuil de pauvreté s'appauvrit encore plus lorsqu'elle s'agrandit.

Par exemple, le seuil de pauvreté pour une famille de deux enfants est 2003 € mensuels (soit 954 € seuil de pauvreté à 60% du revenu médian x (1+0,5+0,3+0,3)). Supposons que cette famille ait 2100 € de revenus (y compris allocations familiales). Elle se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté. Si un nouvel enfant survient, son seuil de pauvreté deviendra 954 € x (1+0,5+0,3+0,3+0,3) = 2290 €. Ses revenus seront augmentés de 161 € d'allocations familiales, soit 2261 €. Elle passera alors sous le seuil de pauvreté. Pour tout nouvel enfant, le revenu de la famille (en l'absence d'autre variation de revenu) s'élèvera de 161 € d'allocations familiales, et son seuil de pauvreté s'élèvera de 0,3x954 € soit 286 €. C'est ainsi que l'on décourage les familles pauvres d'avoir des enfants…

Non, les gens ne font pas tout pour toucher un maximum d'aides

La moitié des personnes éligibles au RSA n'en fait pas la demande (source Odenore http://bit.ly/zfPwiI). Au 31 décembre 2010, une étude du Fonds CMU estimait que le nombre de personnes n'ayant pas recours à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) était de plus de 20%.

Les raisons : la volonté de ne pas dépendre de l'aide publique, la complexité des démarches, le manque d'information, le souhait de ne pas être contrôlé...

---

[1] Simulations effectuées sur le site www.caf.fr pour un loyer de 700€ à Paris.

[2] RSA activité = Montant forfaitaire RSA + 62% des revenus d'activité du foyer – Ressources du foyer – Forfait d'aide au logement (voir http://bit.ly/yB2UJy) = 712+(1000x62%)-1000-114=218€. Note : 114€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de deux personnes bénéficiant d'une aide au logement.

[3] Le RSA socle comprend les allocations familiales.

[4] 997+(1000x62%)-1000-126-141=350€. Note : 141€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de trois personnes et plus bénéficiant d'une aide au logement.

Mouvement ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde France www.atd.quartmonde.fr/ideesrecues

Non, l'immigration ne coûte pas à la France. Elle l'enrichit au contraire

L'immigration coûte chaque année 48 milliard d'euros à la France en prestations sociales, mais elle rapporte 60 milliards d'euros en impôts et cotisations sociales (source ministère de la Santé et des affaires sociales et étude de l'université de Lille-II de juillet 2010, voir http://bit.ly/Ifs8Zo). La population immigrée est en moyenne plus jeune et en bonne santé que les autres habitants de la France. Or dans les prestations sociales la maladie pèse 47% et la retraite 31% (les autres dépenses étant les allocations chômage, le RSA, les allocations logement et les allocations familiales). La population immigrée est donc une chance pour aider au paiement de nos retraites. En moyenne, la contribution nette de chaque immigré (différence entre ce qu'il verse et ce qu'il reçoit en impôts et cotisations sociales) est de l'ordre de 1500 € par an. Voir "Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme" (ministère de l'Emploi, 2010, http://bit.ly/wo0Jxt), ainsi que www.telos-eu.com/fr/article/immigration-combien-ca-coute ("En l'absence de l'immigration, le besoin de financement de la protection sociale en France augmenterait de 2 points de Produit Intérieur Brut)". Bien sûr, l'apport de l'immigration à notre pays ne se limite pas à cet aspect comptable. Il est aussi et surtout humain, culturel, scientifique, artistique, etc.

Non, la proportion d'étrangers n'augmente pas d'année en année en France

Leur part dans la population était de 6% en 1926, 6,3% en 1990 et 5,8% en 2008 (Insee http://bit.ly/e9LFc)

Non, les étrangers ne prennent pas d'emplois aux Français

Globalement, la présence des populations de nationalité étrangère en France crée de la richesse et donc de l'emploi, grâce à l'apport de consommation, d'impôts et de cotisations. Les étrangers sont aussi consommateurs, ils créent une demande supplémentaire et des emplois.

Les études montrent que les migrants arrivant créent leurs propres emplois. « En imaginant une augmentation de 10% du flux d'immigration au Royaume-Uni en 2007, le taux de chômage n'augmenterait alors que de 0,01 point au bout de 13 ans. » (http://bit.ly/Ifs8Zo)

Non, la France n'est pas un des pays d'Europe qui accueillent le plus d'immigrés

« Avec un taux d'accroissement naturel de 4 pour 1000 et un taux d'accroissement migratoire de 1 pour 1000, la France est le pays d'Europe dont la croissance démographique annuelle dépend le moins de l'immigration » (tableau 2 page 2 du document « Cinq idées reçues sur l'immigration », source INED pour l'année 2001). En 2010, la part des personnes immigrées sur la population totale s'élevait à : Autriche (16 %), Suède (14 %), Espagne (14 %), États-Unis (13 %), Allemagne (13 %), France (11 %)[5], Pays-Bas (10 %), Royaume-Uni (10 %), Belgique (9 %), Italie (7 %) (source INED, http://bit.ly/hK5Qrp).

Non, les familles étrangères ne font pas beaucoup plus d'enfants

« Dans la période 1991-1998, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,65 pour les seules françaises natives. Les femmes immigrées avaient en moyenne 2,2 enfants (« Cinq idées reçues sur l'immigration », INED, 2004)

Non, la France n'accueille pas toute la misère du monde

« Dans l'ensemble, les migrants représentent par rapport aux non-migrants de la société d'origine une population sélectionnée : en meilleure santé, plus instruite, plus entreprenante, dotée d'un minimum de ressources » (« Cinq idées reçues... », INED, 2004). La part des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 12 à 25% entre 1990 et 2007. La moyenne nationale est de 29% (Insee et http://bit.ly/Ifs8Zo).

Non, les étrangers ne peuvent pas profiter facilement des minima sociaux

Il faut être en possession d'un titre de séjour et d'une carte de travail depuis au moins cinq ans pour bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA) si l'on est natif d'un pays extérieur à l'Union européenne.

Non, les étrangers n'augmentent pas la délinquance

12,7% du nombre de condamnés sont étrangers (source : ministère de la Justice), alors qu'ils représentent 8% de la population de la France. L'écart n'est pas si important que veulent le faire croire certains hommes politiques.

---

[5] En incluant les Français nés à l'étranger, comme l'ONU le préconise dans ses calculs. La part des immigrés de nationalité étrangère s'élève à 8% (chiffre présenté par l'INSEE).

Mouvement ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde France www.atd.quartmonde.fr/ideesrecues

Non, les enfants d'immigrés ne sont pas plus en échec scolaire que les autres

C'est la pauvreté qui est la plus grande cause d'échec scolaire et non pas l'immigration. À niveau social égal, les descendants d'immigrés ne sont pas plus touchés par l'échec scolaire que le reste de la population (source Conseil Économique, Social et Environnemental - CESE).

Non, dans les familles pauvres, les parents ne sont pas démissionnaires

Les parents défavorisés ont souvent peur de l'école car ils sont marqués par leur échec d'enfant. Par ailleurs, 80% des mères non-diplômées s'estiment dépassées pour aider leurs enfants dans leurs études au collège, contre 26% seulement des mères diplômées (source INSEE, « L'aide aux devoirs apportée par les parents », 2004). Mais le lien entre pauvreté et échec scolaire n'est pas fatal : il est moins fort qu'en France dans d'autres pays développés, et très faible au Canada, en Finlande, au Japon ou en Chine (source étude PISA).

Non, ce n'est pas parce qu'ils ne travaillent pas que les enfants pauvres réussissent moins bien à l'école

Les causes sont plus complexes. Par exemple, « le niveau de diplôme des parents (particulièrement celui de la mère) et, de manière plus globale, les possibilités d'encadrement de la scolarité par les familles revêtent une importance au moins aussi grande que leur situation socio-économique » (rapport CESE).

Non, les pauvres ne se complaisent pas dans leur situation

Personne n'accepte de vivre dans la misère. La distinction entre « bons pauvres » et « mauvais pauvres » traverse toute l'histoire de la pauvreté (cf. les ouvrages de Paul Christophe sur le sujet). Cette distinction est surtout le reflet du manque de volonté politique de s'attaquer vraiment à la pauvreté. C'est plus facile de s'attaquer aux pauvres.

Non, les pauvres ne sont pas exemptés d'impôts

Les plus pauvres peuvent parfois se faire exonérer de charges et d'impôts, mais il faut effectuer beaucoup de démarches avant d'obtenir ces exonérations et il faut les renouveler régulièrement. Globalement, le taux moyen d'imposition (impôts directs et indirects) des 10% les moins riches est d'environ 40%, celui des 0,1% les plus riches d'environ 37%, et celui des revenus moyens de 45 à 48% (source : calculs effectués par les économistes Saez, Landais et Piketty à partir des données INSEE). NB : pour les plus hauts revenus, les taux réels d'imposition sont souvent très inférieurs aux taux affichés, à cause des niches fiscales. Grâce à elles, une partie des plus hauts revenus échappe à une part de l'imposition. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente la moitié des recettes de l'État et les pauvres la paient comme tout le monde sur chaque produit ou service qu'ils consomment.

Non, l'école ne réduit pas les inégalités sociales. Elle les amplifie au contraire

En France, l'impact du milieu social sur la réussite ou l'échec scolaire est plus grand que dans beaucoup d'autres pays, et il grandit au fil des années. En 2009, plus de 75% des élèves dont les parents sont cadres ou professions intellectuelles ont obtenu le bac général, contre 33% pour les enfants d'ouvriers et 41% des enfants d'inactifs (rapport CESE sur les inégalités à l'école) ; le pourcentage de variation de performance des élèves, en lecture expliqué par le milieu socio économique est de 17% pour la France bien au dessus de la moyenne de l'OCDE (14%), le double de la Finlande du Canada ou du Japon (rapport CESE).

Non, les Roms ne sont ni des fainéants, ni des fraudeurs, ni des tricheurs

Tout est fait en France pour que les Roms de Roumanie et de Bulgarie n'aient pas le droit de travailler : une « période transitoire » les empêche d'avoir les mêmes droits que les autres européens avant fin 2013. Pour travailler, ils doivent disposer d'une autorisation de travail. Les délais d'obtention sont de 3 à 6 mois à partir d'une promesse d'embauche à temps plein. Le plus souvent, l'employeur (qui doit en plus payer la taxe dûe à l'OFII – Office Français pour l'Immigration et l'Intégration – pour l'embauche d'un étranger) ne peut attendre la réponse et embauche quelqu'un d'autre. Le 26 octobre 2009, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a demandé au gouvernement qu'il mette fin à cette période transitoire, ainsi que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dans un avis adopté le 22 mars 2012.

Travail réalisé par ATD Quart Monde et la MRIE, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en Rhône-Alpes.

Mouvement ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde France www.atd.quartmonde.fr/ideesrecues

Cotisations : d'où vient et où va l'argent ?

Subventions comme le croient certains ? Non, c'est très simple : le SNUipp-FSU Isère vit des adhésions de ses syndiqués et c'est (presque) tout. Financièrement, comme pour les actions qu'il mène, le SNUipp-FSU ne peut compter que sur ses adhérents. Eh oui, s'il n'y avait plus de syndiqués, il n'y aurait plus de syndicats… Alors, si le montant de la cotisation peut paraître élevé, n'oublions pas qu'il est déductible des impôts à 66 %. C'est loin d'être l'argument prédominant mais c'est un fait qui peut vous aider en cas de difficultés financières. Cette mesure ne peut concerner les personnes non imposables ; si vous êtes dans ce cas-là, et/ou si vous rencontrez des difficultés passagères, n'hésitez pas à nous contacter. Dernier aménagement pratique qui peut aider au règlement de sa cotisation : vous pouvez choisir le prélèvement automatique(tous les deux mois de novembre à septembre).
Les autres moyens dont peut disposer le SNUipp-FSU pour fonctionner sont les décharges syndicales (c'est à dire du temps) et le prêt de locaux par la municipalité de Grenoble.

Les dépenses (voir graphique) :
- La cotisation au SNUipp-FSU national : c'est la plus importante. Elle est de 76 euros par adhérent.
- Echos des cours : mise en page, impression, préparation et envoi.
- Frais de fonctionnement : frais d'envoi de courrier, reprographie, téléphone, matériel informatique, papeterie…
- Frais militants : déplacements aux instances nationales, remboursements des frais des membres du conseil syndical et des membres du bureau.
- Actions : manifestations, stages…

Le trésorier, Pierre ROMAN

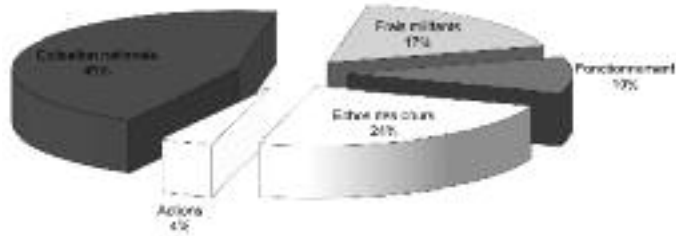

Mais que fait le syndicat ?

Règles du mouvement bouleversées, effectifs en hausse et remplacements non assurés, accumulations des tâches, précarité, formation initiale démantelée, salaires gelés, retraites injustes… ce sont quelques exemples, non exhaustifs malheureusement, de cette « pluie d'enclumes » qui s'est abattue sur notre métier ces dernières années.
Trop souvent, on se retrouve, « le nez dans le guidon », seul et isolé face aux difficultés de son métier, aux problématiques qui le traversent, aux attaques qui le frappent. Le bouleversement de la semaine a rendu plus difficile les moments de rencontre pour échanger, débattre et construire entre collègues ce lien pourtant indispensable à tout travail collectif. Et pourtant, réfléchir et agir pour la transformation de l'école ne pourra se faire sans actions collectives, et la première de ces actions, c'est de se syndiquer. Au SNUipp-FSU, nous engageons toutes nos forces militantes pour défendre et représenter les collègues, tous les collègues, sans vérifier, au préalable, si le collègue est « syndiqué » ou « non syndiqué ». Nous effectuons cette démarche de manière volontaire, c'est un choix délibéré de solidarité.
Notre syndicat ne peut exister et agir que parce qu'il y a des syndiqués et des militants. Le syndicat, ce sont des militantes et des militants, chargés de classes eux aussi, qui donnent de leur temps et de leur énergie, souvent sans compter. Ce sont bien sûr les adhérents, sans qui le syndicat n'existerait pas ; c'est la force que nous représentons tous et toutes ensemble. C'est ensemble que nous débattons lors des réunions de secteurs, des conseils syndicaux départementaux ; c'est ensemble que nous décidons et mettons en œuvre les mobilisations.
Se syndiquer, c'est une démarche individuelle au service du collectif : chacun, chacune d'entre nous a sa part de responsabilité. Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de rassembler les énergies tant au niveau départemental que national.
L'information régulière et détaillée, que nous mettons un point d'honneur à fournir à tous, par notre presse départementale et nationale envoyée à toutes les écoles, la lettre électronique, le site internet, par nos permanences téléphoniques et courriers électroniques… ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession. Ce sont aussi les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à impulser l'action locale, départementale, à participer aux initiatives nationales, voire même internationales.
Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.
Dans le contexte actuel, où nous espérons tous qu'après une période sombre pour l'école s'ouvre une période plus rose (!), nous devons, toutes et tous ensemble, nous saisir de cette opportunité pour proposer, impulser les changements correspondants aux valeurs qui nous sont chères pour l'école publique et laïque, l'école de la réussite de tous les élèves.

Gabrielle BEYLER

C'est décidé, je me syndique !

BULLETIN D'ADHÉSION 2012-2013

Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M
Date de naissance : / / Téléphone : / / / / date de sortie IUFM : / /
Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....
Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....@.....
Portable : / / / /

École d'affectation : _____ Commune : _____

Poste occupé : _____ à titre définitif ❒ ; provisoire ❒ ; temps partiel ❒

Instit ❒ ; Prof d'école ❒ ; PEStag. ❒ ; H. classe ❒ ; Étudiants en master ❒ ; Retraité ❒

Échelon : _____

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
SNUipp-FSU Isère,
Bourse du Travail,
32 avenue de l'Europe,
38030 GRENOBLE CEDEX 2

Montant de la cotisation : ..... (voir tableau des cotisations)

❒ paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)

❒ prélèvement automatique : *je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.*

Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. *Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.*

Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
Secteur ❒ Trésorier ❒ SNUPERS ❒

Tableau des cotisations 2012-2013

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PE hors cl. 1/2 tps		130	137	144	151	151	167				
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) : 96				PE 9ème et + (540>indice<660) : 106				PE h cl. (indice>660) : 114		

directeurs ou enseigants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

non imposable : 40% de la cotisation | **dispo, congé parental : 80** | **assist. éducation : 37**

En cas de difficultés financières, nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque | Guichet | clé RIB | N° de compte

Date : ..... Signature : .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement :
un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)